

CertEurope choisit la technologie Gemalto pour (sécuriser)ses certificats numériques



Le 23 novembre 2006

A l'occasion du salon de la Sécurité Informatique, CertEurope annonce un partenariat avec la société Gemalto, leader mondial de la sécurité numérique issu du rapprochement en juin 2006 entre Axalto et Gemplus. Dorénavant, CertEurope délivrera ses certificats sur le dispositif GemSafe v2.01, solution développée par Gemalto intégrant des puces cryptographiques de dernière génération.

Depuis, le 1er janvier 2006, CertEurope assiste à une véritable explosion de la vente de certificats, un phénomène largement lié à la TéléTVA rendue obligatoire pour les entreprises réalisant plus de 1,5 millions d'euros de chiffre d'affaires. Afin de garantir l'authenticité des informations, les entreprises doivent se munir d'un certificat électronique auprès d'une autorité de certification référencée par le MINEFI. CertEurope, précurseur en matière de solutions sécurisées pour les échanges Internet, opère plusieurs autorités de certification référencées par le MINEFI. (Certigref, C@rteurope (autorité mutualisée)...))

Cette initiative gouvernementale en faveur de l'économie numérique a permis de faire découvrir aux entreprises les différents usages du certificat numérique : authentification forte pour l'accès aux applications, réponses aux appels d'offres, signature électronique de documents (formulaires, contrats, factures, bulletins de paye ...). Les certificats sont aussi reconnus comme des solutions technologiques pour contrer les tentatives de phishing.

De ce fait, CertEurope équipe aujourd'hui plus de 30 000 entreprises en certificats numériques. (exclusivement sur supports cryptographiques).

"La nouvelle offre de Gemalto permet de générer des signatures digitales sécurisées conformes à la législation française et européenne. Elle simplifie et accélère les échanges informatiques à caractère formel, c'est à dire ceux que l'on souhaite pouvoir prouver ultérieurement y compris devant les tribunaux ", précise Thierry Musoles, Responsable Vente Solutions de Sécurité chez Gemalto; "Notre solution est donc tout à fait appropriée pour le champ d'application de CertEurope, tiers de confiance de référence pour les applications de TéléTVA et leader sur les professions du droit et du chiffre. Avec cette nouvelle collaboration, CertEurope et Gemalto s'associent à la croissance exponentielle du marché de la dématérialisation"

Un partenaire industriel

Pour faire face à cette demande croissante de certificats, il devenait impératif pour CertEurope de s'allier à un industriel disposant non seulement d'une expertise en sécurité numérique mais également d'une capacité de production importante pour la fourniture des supports.

Le dispositif GemSafe v2.01 de Gemalto présente de nombreux avantages pour l'utilisateur :

Un support qualifié

Le support est qualifié par les services du Premier Ministre (DCSSI) comme permettant la signature sécurisée.

Un support simple à intégrer

Il est possible de personnaliser le kit d'installation pour répondre aux attentes de simplification des clients et des utilisateurs, aussi bien pour les Autorités d'Enregistrement (personnes générant les certificats) que pour les utilisateurs finaux.

Un support fiable

CertEurope bénéficie de toute l'expertise de Gemalto sur ces supports cryptographiques.

Les certificats de CertEurope sont de classe 3+ (ou 2*), niveau de sécurité maximale (référencés PRIS V1, conformes aux critères PRIS V2, et aux critères de « certificat qualifié », en attente de l'homologation légale) entre autre parce qu'ils se présentent sur un support externe et sont remis en face à face.

Ce partenariat va permettre aux utilisateurs de disposer d'une solution innovante, fiable et simple d'emploi.

A propos de CertEurope

CertEurope, 1^{er} Opérateur de Services de e-Confiance[®],

Pionnier dès 2000 des services de certification électroniques, CertEurope, Tiers certificateur et Tiers horodatateur, conçoit et met en œuvre des applications sécurisant les échanges de documents dématérialisés à l'attention des entreprises et des professions réglementées. Elles reposent sur l'utilisation de certificats numériques, et de services tels que la signature électronique, l'horodatage et l'archivage. Elles garantissent aussi la traçabilité et la confidentialité des échanges.

CertEurope a obtenu le Trophée de l'Innovation des Tiers de Confiance 2003 et a reçu le label « entreprise innovante » ANVAR en 2005.

Quelques références clients : GIE Infogreffe, Chambre Nationale des Huissiers de justice, Ordre des Avocats aux Conseils, Ordre des avocats à la Cour d'Appel de Paris, Conseil National des Barreaux, Expert Comptables de France, l'INPI, Umanis, Groupe Malakoff, Expérian, Orsid, ATOS Origin, JC Decaux, Conseil général de la Côte d'Or, Bravosolution, etc. ...

www.certeurope.fr

Pour tout complément d'information, veuillez contacter :

<p>CertEurope</p> <p>Service de Presse : Diane Duthoit - Agence NTC Tél. 01 46 43 06 40 diane.duthoit@ntc-cpi.com</p> <p>Nathalie Schlang, Directrice de la Communication CertEurope Tél. 01.45.26.72.00 nschlang@certeurope.fr</p>	
--	--